SAINT-VINCENT

Date des élections : 5 décembre 1979

But de la consultation

Election de tous les représentants de l'Assemblée. C'étaient les premières élections législatives depuis que le pays était devenu, le 27 octobre 1979, un Etat pleinement indépendant*.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral de Saint-Vincent, l'Assemblée, comprend 13 représentants élus et 6 sénateurs. Les sénateurs sont nommés par le Gouverneur général, quatre d'entre eux sur avis du Premier Ministre et les deux autres sur avis du chef de l'Opposition. La durée normale de la législature est de 5 ans.

Système électoral

Est électeur tout citoyen du *Commonwealth* âgé de 18 ans révolus et ayant un domicile ou une résidence à Saint-Vincent pendant les douze mois précédant l'élection. Sont privés du droit de vote les aliénés mentaux, les personnes condamnées à l'emprisonnement pour une durée supérieure à 12 mois et purgeant leur peine ou se trouvant dans une situation d'allégeance à l'égard d'un Etat étranger.

Les listes électorales sont révisées chaque année. Le vote n'est pas obligatoire.

Est éligible tout électeur âgé de 21 ans révolus et capable de parler et de lire couramment la langue anglaise, excepté les personnes suivantes: ne sont pas eligibles les juges de la Cour suprême, les personnes exerçant une fonction publique ou ayant un intérêt dans un contrat conclu avec l'Etat, les membres des forces armées ou de la police, les faillis non réhabilités et les ministres du culte. Toutefois, un ministre du culte peut devenir sénateur.

Chaque candidature à la députation doit avoir le soutien de six électeurs inscrits dans la circonscription. Il n'est pas nécessaire que le candidat appartienne à un parti. Le candidat verse une caution d'environ US\$ 45 qui lui est remboursée s'il a obtenu au moins un huitième des suffrages valablement exprimés.

Saint-Vincent est divisée en 13 circonscriptions électorales élisant chacune un député. L'élection se fait au scrutin majoritaire simple à un tour. En cas de vacance, une élection ou nomination intervient dans les 90 jours.

Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

Saint-Vincent a accédé à l'indépendance le 27 octobre 1979. Le Parlement a été dissous le 7 novembre et les électeurs ont été appelés aux urnes le 5 décembre. 50 candidats ont brigué les 13 sièges. Quatre partis étaient en présence: le Parti travailliste de

^{*} Voir section Evolution parlementaire, pp. 32-33.

Saint-Vincent, dirigé par M. R. Milton Cato, Premier Ministre depuis 1974; le Parti politique du peuple, son rival traditionnel, dirigé par M. E.T. Joshua; le Nouveau Parti démocratique de M. J.F. Mitchell; et le Mouvement populaire unifié de M. Ralph Gonsalves, qui se présentait pour la première fois aux élections. Les quatre partis ont tous fait des déclarations et présenté des manifestes analogues. Mais du point de vue idéologique, le Mouvement populaire unifié était orienté vers la gauche comme les formations qui étaient parvenues au pouvoir peu de temps auparavant dans les deux Etats voisins de Grenade et de Sainte-Lucie. Le Parti travailliste, considéré comme un parti socialiste modéré, le Nouveau Parti démocratique qui est centriste et le Parti populaire du peuple étaient plutôt de droite.

Le jour du scrutin, le Parti travailliste a remporté une nette victoire avec 11 sièges sur 13. Le nouveau Gouvernement dirigé par M. Cato, devenu Premier Ministre, est entré en fonction dès le 7 décembre et a été investi officiellement le 24 janvier 1980.

Données statistiques

1. Résultats du scrutin et répartition des sièges de député à l'Assemblée

Nombre d'électeurs inscrits	•		•	.52 073
Votants				33 275 (63,9%)
Bulletins blancs ou nuls				. 321
Suffrages valablement exprimés.				32 955

Formation politique	Nombre de candidats	Suffrages obtenus	y	Nombre de sièges	Nombre de sièges veille de la dissolution	Nombre de slèges remportés Précédentes élections*
Parti travailliste de Saint- Vincent		17 876	54,2	11	10	10
Nouveau parti démocrati-		0.000	0	0	1	1
que Mouvement populaire uni-		9 022	27,3	2	Τ	1
fié		4 467	13,5	_	_	_
Parti politique du peuple .	11	1492	4, 5	-	2	2
				13	13	13

^{*} Avant l'accession de Saint-Vincent à l'indépendance.

Saint-Vincent ni

2. Répartition des parlementaires par catégories professionn	elles
Juristes.	.6
Hommes et femmes d'affaires	.5
Anciens fonctionnaires	3
Ingénieur	.1
Artisan	.1
Electricien.	I
Travailleur social	.1
Ancien enseignant	.1
	19
3. Répartition des parlementaires suivant le sexe Hommes. Femmes.	17 2 19
4. Répartition des parlementaires par classes d'âge	
26-40 ans. 41-49 ».	.13
50-60 ».	.5
61-65 »	.1
	19
	1)